



COMMUNIQUE A LA PRESSE

La Commission du Danube (CD) a tenu sa XIII^e session extraordinaire le 21 mars 2022 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest sous la direction de la Présidente de la Commission du Danube, Son Excellence Mme l'Ambassadrice Liubov Nepop.

La session a été convoquée pour discuter le mandat des fonctionnaires du Secrétariat de la CD lequel arrive à terme le 30 juin 2022 et, par conséquent, la composition du Secrétariat au cours du mandat 2022-2025.

Au cours de la XIII^e session extraordinaire les représentants des Etats membres ont adopté une *Décision concernant la prolongation du mandat des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube* (doc. CD/SES-XIII Extr./3). En vertu de cette Décision, l'actuel mandat des fonctionnaires du Secrétariat de la CD est prolongé du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025. Une exception est représentée par les fonctionnaires des Etats membres lesquels annonceront au sujet d'un remplacement, de même que le fonctionnaire de la Fédération russe, en vertu de la Décision adoptée lors de la XII^e session extraordinaire de la Commission du Danube le 17 mars 2022.

Lors de la 97^e session de la Commission du Danube (15 juin 2022), il convient d'entreprendre les démarches indispensables pour la réalisation de ladite Décision dans le cadre du budget pour 2022.